



19 Janvier 2023

Toutes et tous mobilisé.e.s

Pour la journée de mobilisation interprofessionnelle

contre la réforme des retraites

**Aujourd'hui, la pension moyenne perçue par les femmes est inférieure de près de 40 % à celle des hommes. Si l'on tient compte des pensions de réversion et de la majoration pour enfants, la retraite moyenne des femmes est inférieure de 25,2 % à celle des hommes.**

**Cet écart résulte des inégalités au travail : salaires, carrières interrompues pour congés parentaux, temps partiels, emplois précaires, etc. Il résulte aussi des effets des réformes successives : les femmes ont été les premières pénalisées par l'allongement de la durée de cotisation, l'application de la décote et le report de l'âge légal de départ en retraite.**

#### Les effets de la réforme

- ***Cela plongerait davantage les femmes dans la précarité. En effet, plus l'on vieillit, plus augmente le risque d'être au chômage, en arrêt maladie, en invalidité, en contrat court, etc. Les femmes séniors sont moins en activité que les hommes séniors. Une situation qui pourrait encore s'accroître avec un nouveau report de l'âge de départ à la retraite. De plus, les femmes ont des carrières interrompues pour congés de maternité ou parentaux, subissent du temps partiel et des inégalités salariales (26 % en moyenne de différence de salaire entre les femmes et les hommes).***

#### Les femmes pénalisées

- **Les femmes ont déjà été les premières pénalisées par la réforme de 1993 passant le calcul des pensions des dix meilleures années aux vingt-cinq meilleures années. Le système de décote et le report antérieur de l'âge légal à 62 ans ont contribué à la dégradation des pensions des retraitées. À cause de cela, les femmes sont davantage concernées par la décote et liquident de fait leur pension plus tard que les hommes. À chaque fois que l'on repousse la durée de cotisation requise, elle est toujours moins atteignable pour les femmes, notamment par l'absence de mise en place par les employeurs de l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes au travail.**

**La CGT porte des propositions pour réellement permettre aux femmes de partir à la retraite dès 60 ans avec des niveaux de pension très fortement revalorisés. Augmenter les salaires des femmes à travail égal au niveau de celui des hommes représenterait plus de 5,5 milliards d'euros par an de recettes supplémentaires pour financer les retraites !**

**La CGT propose d'agir toutes et tous dans les entreprises et services, luttons pour refuser la retraite à 64 ans et gagner de nouvelles avancées :**

## LA CGT EXIGE

- la retraite à 60 ans et une pension au moins équivalente au Smic pour une carrière complète ;
- l'harmonisation des droits les plus favorables pour tous les secteurs d'activité privés ou publics (par exemple que la naissance d'un enfant compte autant quel que soit son contrat de travail) ;
- la création de droits au départ anticipé avant 60 ans pour tous les métiers pénibles – y compris ceux à prédominance féminine ;
- la revalorisation du minimum vieillesse (56 % des femmes sont au minimum vieillesse) ;
- la garantie des droits à retraite à temps plein pour tou·tes les salari·es qui ont subi du travail à temps partiel ;
- le renforcement des droits familiaux et la revalorisation des pensions de réversion (notamment tant que subsisteront les inégalités entre les femmes et les hommes).

**Assistant.es Maternelles, salariés du particulier employeur et des entreprises de services à la personne ou des crèches privées**

**Rejoignez-nous !**

**Ensemble, mobilisons-nous !**

**Le 19 janvier 2023**

**Rendez-vous à Paris  
République- 14 heures**

**et partout en France**  
carte des manifestations sur le site [cgt.fr](http://cgt.fr)

Suivez-nous sur  et   
Contactez-nous par mail :  
[contact@sap-cgt.social](mailto:contact@sap-cgt.social)

Pour tout savoir sur les métiers du lien  
rendez-vous sur notre site  
[www.sap.cgt.fr](http://www.sap.cgt.fr)

